## DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf, le trois décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

#### Étaient également présents :

J. Daniel, F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, S. Caroff, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, Y. Robert, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

#### Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute

M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil

Mme Marie-Madeleine Prévost à Mme Marylise Foidart

#### Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation 26 novembre 2019
Date de l'affichage 27 novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents 30
Nombre de votants 33

# 2019\_104 Attribution d'une subvention exceptionnelle aux AMG pour la mise en place du projet Disney

Rapporteur: JJ. MARTEIL

Les Ateliers Musicaux de Guidel organisent un projet portant sur le thème Disney les 19 et 20 décembre. Cette thématique est très riche musicalement et particulièrement bien adaptée à la période de Noël.

Ce spectacle est construit autour des grands « standards » Disney en deux temps :

- 1. Les enseignants à destination des écoles maternelle et primaire pour deux séances scolaires dans l'objectif :
  - D'enrichir le parcours culturel des élèves en offrant un spectacle mené par des artistes professionnels autour d'une thématique connue de tous : « Disney ».
  - De faire découvrir les instruments présents à l'école de musique.
- 2. Les enseignants et leurs élèves pour tout public.

L'ESTRAN est également partenaire de ce projet en mettant à disposition la salle et en participant à l'élaboration de la mise en scène.

Envoyé en préfecture le 06/12/2019 Reçu en préfecture le 06/12/2019 Affiché le 6 Décembre 2019

ID: 056-215600784-20191204-DEL\_2019\_104-DE

Dans la mesure où ce projet représente un engagement financier plus important (cf. fiche projet) que lors des autres prestations au regard du nombre de représentations (4 scolaires et 1 publique), les AMG ont sollicité la commune pour bénéficier d'un appui financier.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin de permettre aux AMG de faire face à la dépense engendrée par la mise en place des séances scolaires.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, vie associative, communication, animation, tourisme et jumelage du 21 novembre 2019,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € aux AMG.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Guidel, le 4 Décembre 2019 Le Maire, Joël DANIEL

